



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-035

**OBJET : FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – ANNEE 2026**

L’an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

**Etaient présents :**

Fabien DELVALLET,  
**Maire,**

GALLET Florence, BERTRAND Thomas, TUQUET Ingrid, PENZA Cyril, MARTIN Caroline, SOUFFLARD Christopher, BAUDSON Virginie  
**Adjoints au maire,**

HAGUET Pierre-Marie, ROUX Laure, KNEPPER Raymond, DELLAVITE Christophe, BRIAND-LUCAS Audrey, CECCARELLO Sandrine, LARTAUD Patrick, JOUSSELIN Alison, BABAKWANZA Babo, RODEZE Nadia, CARON Amandine, BENAHMED Medhi, GRESSIER Sandrine, LE CLÉGUÉREC Morgane, GENNARINO Stéphane, VANDENBROCK Damien, MERLINAT Aurélie, BAUER Alicia  
**Conseillers municipaux,**

**Était représenté :**

GEORGES Ronald, représenté par DELVALLET Fabien

**Secrétaire de séance :** Madame Ingrid TUQUET

Date de convocation : 14 avril 2026

Date de l’affichage : 14 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 27

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le soutien apporté chaque année par la commune au Centre Communal d'Action Sociale, acteur essentiel de la solidarité locale, afin de permettre la mise en œuvre des actions en faveur des habitants les plus fragiles,

Vu la délibération n°2026-034 du 27 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir l'action du CCAS et son fonctionnement (administration et centre de soins)

Il est proposé d'attribuer au CCAS pour l'année 2026 une subvention globale d'un montant de 45 000 € décomposée comme suit :

- Subvention de fonctionnement CCAS : 40 000,00 €
- Subvention de fonctionnement au centre de soins : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Caroline MARTIN, Maire-adjoint en charge des affaires sociales, des solidarités et des aînés, à l'unanimité,

**APPROUVE** Le versement d'un crédit global de 45 000,00 € pour le fonctionnement du centre communal d'action sociale.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette décision.

La secrétaire de séance,



Ingrid TUQUET



Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le maire de Cires-lès-Mello,



Fabien DELVALLET  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture  
Et de la publication le

